



15 propositions pour l'emploi des jeunes et des seniors

PROPOSITIONS

Proposition n° 1 : **Généraliser l'enseignement par alternance à tous les échelons de la formation initiale**

Rendre l'apprentissage systématique dans les formations professionnelles de l'enseignement secondaire.

Accroître de 100 000 le nombre d'étudiants en alternance à l'Université.

Proposition n° 2 : **Rendre employables les jeunes décrocheurs, sortis sans diplôme ou sans qualification du système éducatif**

Attribuer un tuteur aux jeunes sortis sans diplôme du système scolaire pour les aider à trouver un emploi.

Au-delà de six mois de chômage, diriger ces jeunes vers une formation professionnelle qui sera validée par leur tuteur.

Proposition n° 3 : **Valoriser la licence (« Bachelor ») comme une véritable porte d'entrée sur le marché de l'emploi**

Mettre en place dans toutes les licences une séquence finale professionnalisante (alternance, stage), avec une expérience internationale.

Proposition n° 4 : **Établir une planification à 10 ans des emplois et des compétences, par filière**

Demander à chaque branche professionnelle de réaliser une planification globale de l'évolution de l'offre et de la demande des métiers, par région, et la mettre à la disposition des étudiants, des organismes de formation et de Pôle emploi.

Proposition n° 5 : **Proposer des bilans de compétences gratuits pour les plus de 40 ans et renforcer le Droit individuel à la formation (DIF)**

Systématiser le bilan de compétences pour les salariés, dès 40 ans et lors de leur départ à la retraite.

Augmenter le DIF à 80 heures par an quand la formation suivie par le salarié s'inscrit dans l'évolution des métiers de l'entreprise. →

Proposition n° 6 : Développer la mobilité, adapter la rémunération au poste occupé

Pour les postes de management, généraliser le principe d'une composante variable dans la rémunération.

Supprimer l'augmentation à l'ancienneté automatique dans la fonction publique.

Proposition n° 7 : Développer l'apprentissage et l'alternance diplômants dans l'entreprise

Renforcer les partenariats entre les branches professionnelles et l'Éducation nationale/enseignement supérieur.

Proposition n° 8 : Remettre en cause la distinction cadre-non cadre

Proposition n° 9 : Supprimer le contrat à durée déterminée (CDD), mais rendre le contrat à durée indéterminée (CDI) plus flexible

Assouplir les conditions autorisant la modification du contrat de travail et les exigences jurisprudentielles de licenciement pour les CDI.

Proposition n° 10 : Rendre le statut d'auto-entrepreneur plus évolutif

Favoriser la transition entre le statut d'auto-entrepreneur et l'entreprise de type SARL/SA.

Proposition n° 11 : Développer la culture de l'entreprise et de l'entrepreneuriat pendant la scolarité

Sensibiliser les élèves et les étudiants à la vie des entreprises et à l'entrepreneuriat.

Proposition n° 12 : Promouvoir l'amélioration des conditions de travail

Informier et former les entreprises sur la manière d'améliorer les conditions de travail en s'inspirant notamment des programmes qui ont fonctionné de manière exemplaire en Finlande.

Proposition n° 13 : Instaurer un système de parrainage/tutorat entre générations et développer le mécénat de compétences.

Proposition n° 14 : Supprimer l'âge légal de départ à la retraite

Développer ainsi des mécanismes incitatifs offrant une retraite choisie.

Proposition n° 15 : Encourager la poursuite du travail pour les seniors en augmentant le taux de décote-surcote, en allongeant la durée de cotisation nécessaire au taux plein et en amplifiant le dispositif de retraite progressive.

INSTITUT
MONTAIGNE

